

Qualit'EnR fait évoluer QualiPAC Chauffage et ECS avec une mention « Géothermie » pour mieux valoriser les compétences des installateurs et faciliter l'identification des professionnels



Paris, 28 octobre 2026 – Afin d'accompagner le développement de la géothermie en France et de rendre les compétences des entreprises plus lisibles, Qualit'EnR fait évoluer sa qualification **QualiPAC Chauffage et ECS** avec la création d'une mention « **Géothermie** ». Cette évolution permet d'identifier clairement les entreprises qualifiées dont la couverture d'assurance inclut l'installation de **pompes à chaleur géothermiques**, sans créer une nouvelle qualification ni complexifier l'offre existante. Elle répond à un double objectif : mieux valoriser les compétences des professionnels et offrir aux particuliers comme aux prescripteurs un repère simple pour identifier les entreprises adaptées à leur projet.



Accompagner le développement de la géothermie

La géothermie constitue une solution performante et durable pour décarboner le chauffage des bâtiments. Son développement s'accélère, soutenu par les politiques publiques et les ambitions de transition énergétique. Pour accompagner cette dynamique, encore faut-il que les particuliers, les maîtres d'ouvrage, les bureaux d'études et l'ensemble des prescripteurs puissent identifier facilement les entreprises compétentes. Avec cette nouvelle mention, Qualit'EnR renforce la lisibilité de son dispositif de qualification tout en mettant en valeur un savoir-faire déjà exercé par de nombreuses entreprises.

Une compétence désormais valorisée

Les entreprises titulaires de **QualiPAC Chauffage et ECS** dont l'assurance couvre explicitement l'installation de pompes à chaleur géothermiques bénéficieront désormais de la mention : « **Géothermie** ».

Cette mention figurera :

- sur leur certificat de qualification ;
- sur leur fiche dans l'annuaire Qualit'EnR, où apparaîtra la compétence « **Pompe à chaleur géothermique** » en complément de « **Pompe à chaleur aérothermique** ».

Les particuliers et les prescripteurs disposeront ainsi d'une information plus précise pour sélectionner un professionnel correspondant à leur projet.

Une démarche simple pour les entreprises

Pour les entreprises qualifiées QualiPAC Chauffage et ECS dont l'assurance couvre l'installation de pompes à chaleur géothermiques, Qualit'EnR rééditera automatiquement leur certificat à partir des attestations d'assurance déjà présentes dans leur dossier.

Si cette information ne figure pas encore au dossier, les entreprises pourront obtenir la mention géothermie sur leur certificat de qualification QualiPAC Chauffage et ECS lors de leur suivi annuel, à condition que leur attestation d'assurance couvre bien les travaux d'installation de pompes à chaleur géothermiques. Cette exigence assure que les compétences valorisées sur le certificat correspondent aux activités effectivement couvertes par l'assurance de l'entreprise.

Une mention qui valorise l'installation de la PAC... pas les travaux de forage

La mention « **Géothermie** » de QualiPAC concerne exclusivement **l'installation de la pompe à chaleur géothermique**. Elle ne couvre pas les travaux de forage ou de réalisation des échangeurs géothermiques enterrés. Lorsque le projet comprend cette partie des travaux, celle-ci doit être réalisée par une entreprise disposant de la certification **CertiForage**, dédiée aux activités de forage géothermique. En distinguant clairement ces deux compétences complémentaires, Qualit'EnR contribue à une meilleure compréhension des métiers de la filière et sécurise les projets de géothermie.

Un repère clair pour les particuliers

Un projet de géothermie mobilise souvent deux savoir-faire complémentaires.

Pour choisir les bons professionnels, Qualit'EnR recommande de vérifier :

- la **mention « Géothermie »** de la qualification **QualiPAC Chauffage et ECS** pour l'installation de la pompe à chaleur ;
- la **certification CertiForage** lorsque le chantier comprend un forage ou la réalisation d'un échangeur enterré.

Cette complémentarité permet aux particuliers et aux prescripteurs d'identifier plus facilement les compétences nécessaires à la réussite de leur projet.

Qualit'EnR poursuit sa mission de tiers de confiance

Avec cette évolution, Qualit'EnR poursuit son engagement en faveur d'une filière des énergies renouvelables plus lisible, plus qualitative et plus transparente. En valorisant des compétences déjà présentes sur le terrain, sans multiplier les qualifications, l'association facilite la reconnaissance du savoir-faire des entreprises, apporte davantage de clarté aux particuliers et accompagne le développement de la géothermie en France.

À propos de Qualit'EnR

Ambassadeur des énergies renouvelables auprès des réseaux professionnels et partenaire engagé des entreprises d'installation, Qualit'EnR contribue depuis 20 ans au développement des énergies renouvelables dans le bâtiment en misant sur une offre professionnelle de qualité et de proximité à destination des particuliers.

Qualit'EnR délivre 7 qualifications RGE* aux entreprises d'installation : QualiSol, QualiPV, QualiBois, QualiPAC, Chauffage +, Ventilation + et Recharge Elec +. Qualit'EnR délivre également des agréments dans le domaine de la formation professionnelle appliquée aux énergies renouvelables et au bâtiment pour faire monter en compétence la filière, compte

près de 31 000 qualifications actives et dénombre plus de 18 500 entreprises engagées pour la qualité d'installation dans toute la France.

*Les qualifications QualiPV module Bât et Recharge Elec + ne sont pas porteuses de la mention RGE

